



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Au sujet des personnes sans médecin référent aux urgences

Question écrite n° 8670

Texte de la question

M. François Jolivet interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la corrélation entre les difficultés rencontrées par les Français résidant dans des déserts médicaux à obtenir un médecin traitant et la surcharge des services d'urgence. Au 30 juin 2021, 11 % des patients de 17 ans et plus, n'avaient pas de médecin traitant, soit exactement 5 959 000 patients. La situation s'est d'ailleurs dégradée en l'espace de quelques années, puisque 9,6 % des patients étaient concernés en 2017 et est considérablement amplifiée dans les zones concernées par la désertification médicale et notamment dans les départements ruraux. Cette situation contribue à des difficultés d'accès et à des retards de diagnostics, mais aussi aux surcharges des services d'urgence des hôpitaux. À titre de comparaison, il lui demande donc la part des personnes accueillie dans les services d'urgence par département et notamment dans l'Indre et en outre-mer, qui n'avait pas de médecin référent attiré.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8670

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5064

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)